



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 05 février 2018

N° 2018/02/05/01

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 41  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Dominique KACZMAREK	M. Vincent BOUTEMY		

<i>Absents :</i>	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCCQ
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme JAOUANNET Evelyne absente sans pouvoir
Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Lotissement « Le Clos des Ardoisiers », Commune déléguée de Châteaugiron - Convention de transfert des espaces et équipements communs dans le domaine public

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Un permis d'aménager en vue de la construction d'un lotissement de 4 lots dénommé « Le Clos des Ardoisiers », situé entre la rue Dorel et la zone de la Glaume, est actuellement en cours d'instruction.

Le dossier est constitué notamment d'une convention de transfert des espaces et équipements communs dans le domaine public communal, établie entre la commune et l'aménageur. Cette convention définit les modalités du contrôle par la Commune, des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la Commune.

Il s'agit de la voirie, d'une longueur de 87 m, intégrant 5 places de stationnement, d'un chemin d'accès en liaison avec le secteur de la Glaume, des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, du réseau d'éclairage public (candélabres), de défense incendie, de la signalétique et du mobilier urbain (plaque de rue, panneau de signalisation routière,...); les autres réseaux (eau potable, électricité, gaz, téléphone, fibre optique) sont de la responsabilité des concessionnaires.

Envoyé en préfecture le 09/02/2018  
Reçu en préfecture le 09/02/2018  
Affiché le  
Dossier n° 1433208208204002\_05\_01-DE

Les frais d'intervention de la Commune, à la charge du constructeur maître d'ouvrage, seront calculés au taux de 1% du montant hors taxe du coût des travaux constaté à l'achèvement de ceux-ci sur justificatifs présentés par le maître d'ouvrage et seront payés suivant cet échéancier :

- 25% au démarrage des travaux
- 25% à la déclaration d'achèvement de la première phase des travaux
- 25% à la délivrance du premier permis de construire
- le solde à la réception des travaux

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

- accepte les dispositions de cette convention,
- accepte le transfert des espaces et équipements communs sus exposés du lotissement « Le Clos des Ardoisiers » et leur classement dans le domaine public communal,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....- 9. FEV. 2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 05 février 2018

N° 2018/02/05/02

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 41  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Dominique KACZMAREK	M. Vincent BOUTEMY		

<b>Absents :</b>	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS ROCU	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme Marion BELLARD absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme JAOUANNET Evelyne absente sans pouvoir
Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Yves RENAULT

**Objet : Acquisition de terrains au lieu-dit le Gacel – Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail**

Rapporteur : Madame Laurence LOURDAIS ROCU

Les parcelles de terrain cadastrées ZD n°47 et ZD n°77, d'une superficie totale de 8 966 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit le Gacel à Saint-Aubin du Pavail en CHATEAUGIRON, appartiennent à Monsieur et Madame Francis BELLOIR.

Une partie de ces terrains est classée en zone UX (zone urbaine destinée à accueillir tous types d'occupations et d'utilisations du sol liées et nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif) au plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail.

La commune nouvelle de Châteaugiron souhaite y implanter des installations dédiées aux sports et loisirs (aire multisport notamment).

Au terme des échanges avec les propriétaires et conformément au document écrit réalisé en date du 16 janvier 2018, ceux-ci acceptent de céder environ 4 888 m<sup>2</sup> de terrain à la ville sur la base de 1 euro le mètre carré (Annexe 1.2).

Le seuil réglementaire de consultation du service du Domaine étant porté à 180 000 € depuis le 01/01/2017, il n'y a pas lieu de demander l'avis de ce service.

Le bâtiment situé sur le terrain sera cédé en l'état, les propriétaires s'engagent à réaliser le diagnostic amiante préalablement à la vente. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Mairie.

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Considérant l'intérêt de l'acquisition au regard de la localisation du terrain situé à proximité des équipements sportifs et de loisirs existants,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- Décide de l'acquisition d'une partie des terrains des parcelles ZD n°47 et ZD n°77 soit une superficie d'environ 4 888 m<sup>2</sup>, au prix de 1 euro le m<sup>2</sup>,
- Autorise le Maire ou le Maire délégué de Saint-Aubin du Pavail à signer l'acte et toutes les pièces ayant trait à cette acquisition.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

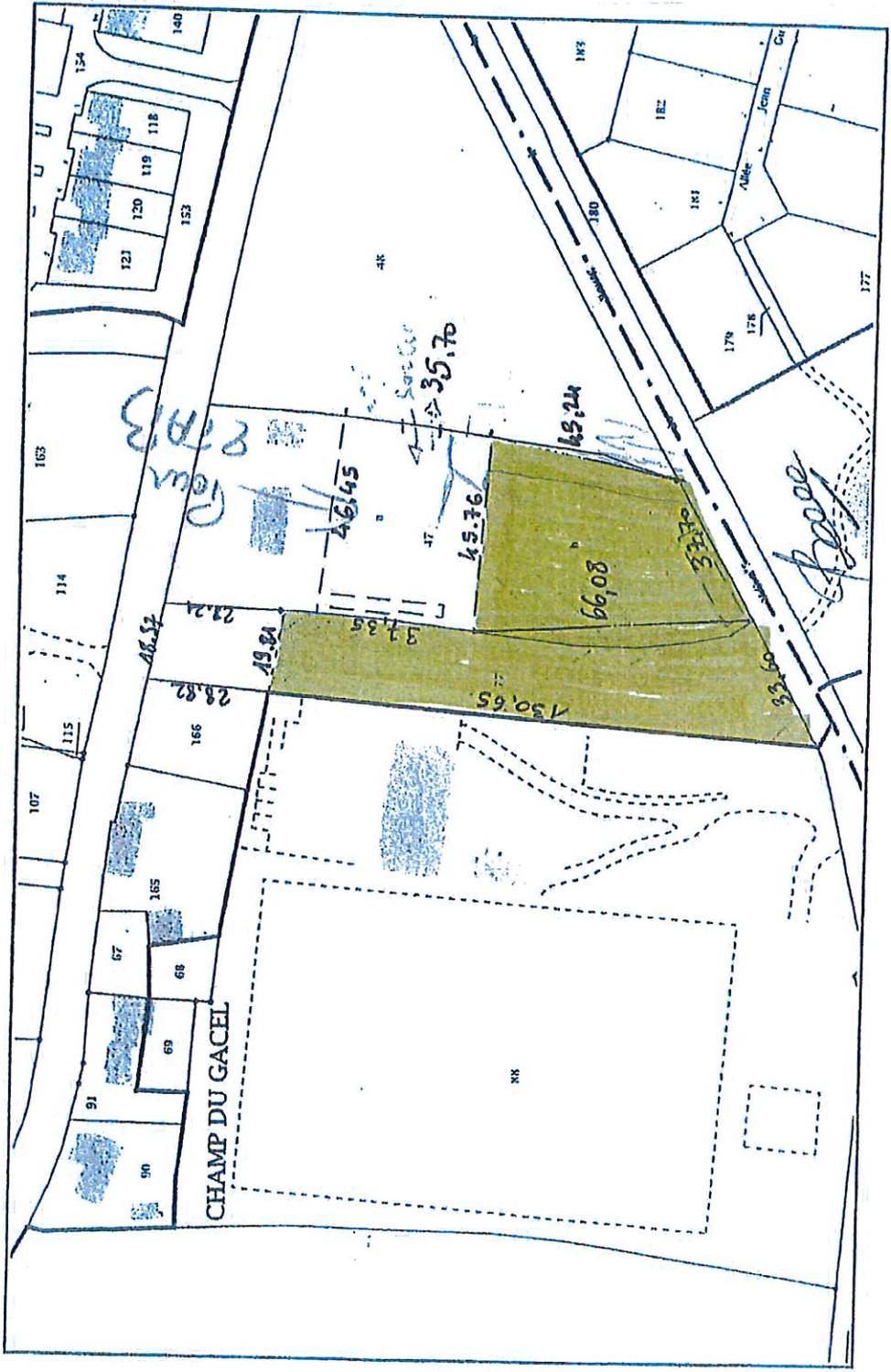


Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le..... 9 FEV. 2018.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





*Rollin*

Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011